VILLE DE
WAVRE

AVIS

OBJET : Ordonnance temporaire de Police – Mesures de sécurité routière sur la N238 – Walibi Halloween

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 8 octobre 2026 a pris une ordonnance temporaire de police concernant des mesures de sécurité routière sur la N238 dans le cadre de Walibi Halloween.

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée sur le site de la Ville www.wavre.be et www.deliberations.be.

Wavre, le 12 octobre 2026

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

Le Premier Echevin
Bourgmestre f.f.,

Benoît RAUCENT